



## MAIRIE VAUJANY

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### Délibération n°08-07112025-09 : Convention de mise à disposition au Syndicat Local des Moniteurs du Ski Français de Vaujany de bureaux situés Gare du téléphérique et d'un local technique situé dans le parking enterré de la ZAC Centre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation de la convention aux termes de laquelle la Commune met à la disposition du Syndicat Local des Moniteurs du Ski Français de Vaujany, d'une part, des bureaux sis Gare du téléphérique d'environ 30 m<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée dudit bâtiment, et d'autre part, un local technique d'environ 86.11 m<sup>2</sup>, situé Parking enterré ZAC Centre à Vaujany.

La convention de mise à disposition a été conclue pour une durée d'une année, du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2022, renouvelable annuellement par décision expresse de la Commune notifiée au preneur un (1) mois avant l'échéance et pour un montant indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

Par délibérations en date des 4 novembre 2022, 17 novembre 2023 et 20 novembre 2024, le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention pour les saisons d'hiver 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler ladite convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et pour montant de loyer actualisé fixé à 4 266.86 € TTC (4 264.06 € TTC en 2024).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la convention de mise à disposition des locaux sus visés à intervenir entre la Commune de Vaujany, le Syndicat Local des Moniteurs du Ski Français de Vaujany et la société SATA Group pour la saison 2025/2026.
- Décide de fixer le montant du loyer annuel pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 novembre 2026 à 4 266.86 € TTC.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur Maire, pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture

Le Maire

Yves GENEVOIS

